

PV de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association

« Être Grands-Parents Aujourd'hui, Neuchâtel »

Date : mercredi 25 septembre 2024 à 18h30

Lieu : salle de l'Agardouse, avenue de la Gare 12 Neuchâtel

1. Accueil et bienvenue

Le président Jean-Michel Erard ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue à chacun et à chacune.

24 personnes présentes, 28 personnes excusées

Le président rappelle qu'il est bien de s'excuser lorsque l'on ne peut pas être présent lors d'une AG. Mais ce n'est pas obligatoire pour les autres rencontres de l'association.

Le président revient sur la journée intergénérationnelle du 2 juin 2024 à Savagnier. Cette journée a connu un grand succès malgré la pluie. Une vidéo réalisée par Didier Thorens est présentée à l'assemblée. Applaudissements nourris pour ce très beau reportage de la dernière activité du 10^{ème} anniversaire de l'association.

2. Secrétaire de séance et scrutateurs

Jacques Aubert prend le procès-verbal ; Didier Thorens accepte le rôle de scrutateur.

3. Modification des statuts

Les statuts de l'association ont dix ans. La présente modification a pour objectif de mettre les statuts en conformité avec les activités de EGPne.

Au cours des dix années écoulées, l'association a eu la chance d'être soutenue par la Loterie romande, la Fondation Stanlé Herzinger, l'Association pour le bien-être et la santé des enfants neuchâtelois et la Fondation de l'Hôpital de la Providence. C'est cette dernière qui a interpellé notre association en fin d'année passée pour demander si celle-ci était reconnue d'utilité publique. Comme tel n'était pas le cas, nous nous sommes renseignés auprès du service des impôts pour savoir en quoi consistait une modification de notre association en association d'utilité publique. Pour obtenir cette mutation, il nous a été demandé de modifier quelques articles de nos statuts.

Il s'agit essentiellement d'introduire deux modifications. La première consiste à bien indiquer que l'association EGPne répond aux demandes des grands-parents quand ils sollicitent de l'aide et des conseils, par exemple lorsqu'ils ne voient plus leurs petits-enfants. Notre association faisait déjà cela depuis de nombreuses années sans que cela ne figure explicitement dans les statuts. Une deuxième modification consiste à indiquer que nous ouvrons notre journée intergénérationnelle à un public plus large.

Nous avons également demandé un avis de droit qui confirme les avantages à devenir une association d'utilité publique : les donateurs pourront déduire leurs dons dans leur déclaration d'impôts et notre association sera exemptée d'impôts (on n'en payait pas jusqu'ici, n'ayant ni une fortune ni des revenus suffisants !).

Le président donne la parole à Marie Thérèse Erard (MTE), membre du Comité, pour passer dans le détail les modifications apportées aux statuts, principalement l'art 2 mais aussi les art.13, 18 et 19. MTE rappelle que les statuts avaient déjà fait l'objet de modifications en 2021. Jacques Aubert propose d'ajouter dans l'al.8 de l'article 2 que la Journée intergénérationnelle est ouverte aux non-membres. Modification acceptée par l'assemblée. Un membre de l'assemblée demande s'il est précisé dans les statuts que l'association est bien apolitique et areligieuse. Oui, répond MTE, c'est

indiqué sous article 1. Tous les articles n'ont pas été remis aujourd'hui aux membres présents ; l'ont été seulement les articles qui font l'objet d'une modification.

On passe au vote. Pour être acceptées, les modifications doivent bénéficier d'un score aux 2/3 des membres présents. Le vote est effectué à mains levées. Les nouveaux statuts sont acceptés par 24/24 voix.

4. Programme 2024-2025

MTE fait ensuite un rappel du programme 2024-2025.

5. Divers

Pas de divers

19h15 Fin de la partie administrative.

Neuchâtel, le 25 septembre 2024

Pour l'association Être grands-parents, Aujourd'hui

Jean-Michel Erard, président

Jacques Aubert, secrétaire du procès-verbal